

Urgence vitale pour les personnes sensibles aux ondes !

Les personnes électrohypersensibles (EHS), souffrant d'intolérance aux champs électromagnétiques artificiels sont **privées de toutes les libertés fondamentales garanties par l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme** comme le droit au logement et le droit à la santé. Le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, tel que proclamé par l'article premier de la Charte de l'environnement, présente le caractère d'une liberté fondamentale au sens de l'article L. 521-2 du CJA.

Au pays des droits de l'homme, ceux-ci sont bafoués.

- Les EHS sont les migrants dans leur propre pays !
- L'ANSES, en mars 2018, a évalué la prévalence de ce syndrome à environ 5% ¹ de la population touchée à des degrés divers, soit 3.5 millions de Français.
- N'oublions pas que ce syndrome affecte chaque jour des personnes qui jusque- là supportaient les champs électromagnétiques artificiels : nous sommes tous concernés par le problème, et les EHS sont des lanceurs d'alerte !
- Associations et collectifs interpellent les pouvoirs publics sans résultats, alors **qu'il y a urgence vitale !**

La couverture de téléphonie mobile doit-elle se faire au prix de la vie des personnes ?

REGARD sur plusieurs situations tragiques et alarmantes aux 4 coins de France

ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04)- Entrepierres

Philippe, EHS et chimicosensible, ancien professeur de technologie à l'Education nationale a trouvé une zone refuge depuis 2015 qui le protège de l'errance, une zone d'excellence environnementale qui va bientôt disparaître à cause d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile. En dépit de multiples courriers aux autorités et de propositions techniques étayées, il a été impossible d'obtenir une simple réunion avec la préfecture pour trouver une solution.

Il demande à ce que la préfecture déclare **la vallée du Vançon « Zone protégée »**.

<http://www.uneterrepourlesehs.org/>

AUBE (10)- Montsuzain

Virginie, 57 ans, ingénieur agronome, ex enseignante, extrêmement sensible aux ondes a vendu sa maison récemment construite et perdu son travail car son environnement est devenu intenable (milieu professionnel surexposé et antenne relais à 200 m derrière sa maison). Elle a ensuite vécu deux années de galère en caravane « blindée » dans le nord jusqu'à ce que deux nouvelles antennes de téléphonie mobile l'obligent à fuir. Elle a cherché désespérément un lieu pour dormir dans le nord mais elle s'est faite intimidée par des chasseurs. Aujourd'hui, réfugiée avec ses animaux, chez un ami la journée, elle part la nuit dormir, la peur au ventre, dans sa voiture au cœur d'une forêt, en zone blanche, située à 50 km. Sa situation est très précaire car elle souffre terriblement la journée en raison du rayonnement émis par le voisinage et les radiofréquences des éoliennes. De plus, une antenne est en cours d'installation près de la forêt où elle se réfugie la nuit. Ce lieu risque de ne plus être suffisamment sain pour elle. Ses symptômes d'électrohypersensibilité ne font qu'évoluer, ... L'accès aux soins lui est compliqué voire impossible malgré un cancer de la peau (en relation avec le rayonnement), des troubles de la vue, des troubles cardiaques, de gros problèmes dentaires, ... Elle est reconnue handicapée par la MDPH mais n'a droit à aucune aide. **Elle a besoin de trouver très rapidement un lieu de vie adéquat.**

HERAULT (34)

Anna ancienne bibliothécaire-archiviste, réfugiée de la pollution électromagnétique vit depuis 6 ans de façon spartiate, tel un soldat dans une tranchée dans les forêts de l'Hérault. Indemnisée de l'AAH depuis 2017, **elle envisage une grève de la faim** dans l'espoir que la 4^{ème} tentative de réévaluation de son handicap et de ses besoins vitaux aboutisse cette fois-ci. En effet la MDPH ne tient pas compte de son besoin d'aide humaine pour les traitements, les soins thérapeutiques et ses besoins d'équipements de santé et d'aménagement tel qu'un auvent pour poursuivre la rééducation en hiver à l'abri des intempéries. Il s'agit au sens propre d'une non-assistance à personne en danger que de ne pas fournir un espace pour la rééducation à l'abri de la boue et du froid. Une bâche étant insuffisante. Sans compter tous les autres besoins... Interrompre la rééducation en période hivernale amplifie son handicap, crée des complications en chaîne. Les dommages se cumulent d'année en année. Foutue pour foutue elle ne voit plus d'autre choix que de faire une grève de la faim. À cela s'ajoute l'usure des années d'errance, de recherches nuit et jour d'une micro Zone Blanche ainsi que celle du froid. Cette existence invivable l'a rendue incapable de mener à bien les démarches administratives, de suivre une formation en agriculture et d'avoir une vie de famille.

LOIRE (42)- Sail-Sous-Couzan

Virginie très électrohypersensible a trouvé refuge en 2016 près d'un hameau dans la Loire en zone « presque » blanche. Les dernières antennes posées fin août-début septembre l'ont obligée à fuir sous tente dans un coin de forêt. Chassée par la gendarmerie à la demande du propriétaire elle n'a plus aucun lieu pour survivre à l'approche de l'hiver et **dort en ce moment en forêt dans sa voiture**.

Tous les efforts du collectif qui la soutient en direction des mairies et de la Préfecture ont été réduits à néant. **Ils appellent à un rassemblement devant la sous-préfecture de Montbrison le 18/11 à 16 heures** pour protester devant l'abandon par les pouvoirs publics des EHS, pour réclamer des zones blanches pour les plus atteints, et le relogement de Virginie et Marie-Jeanne compagne d'infortune expulsées de leur lieu par l'installation des antennes.

HAUTE-LOIRE (43)- Mazeyrat d'Allier

La famille Salgues, GAEC du Coupet, conduit un élevage de vaches laitières. Depuis juillet 2021, à la suite de l'installation d'une nouvelle antenne 4G à 250 mètres des bâtiments du GEAC, le troupeau est décimé : près de 50 vaches meurent et la production de lait chute de façon vertigineuse. Le 9 octobre 2022, devant la mairie de Mazeyrat, plusieurs associations, des agriculteurs-éleveurs, des maires du secteur, (plus de 200 personnes au total) manifestent leur soutien aux éleveurs concernés par ce drame. Ils s'insurgent contre la décision du Conseil d'Etat qui a annulé en août dernier la décision du tribunal administratif de Clermont Ferrant, ordonnant la désactivation de l'antenne pendant 2 mois à des fins d'expertise. A la suite de la manifestation, le ministre de l'agriculture concède l'organisation d'une réunion au ministère ! (À suivre)

C'est tout le vivant qui est menacé par le « toujours plus » d'ondes électromagnétiques pulsées !

MORBIHAN (56) – Lanvégen

Danièle est reconnue électrohypersensible. Après 2 ans de galère à vivre en caravane sur des espaces publics en zone blanche, elle acquiert un terrain agricole peu impacté par les ondes et installe un mobil-home. Elle demande un permis de construire avec une création de « Stecal * » à la mairie. Après avoir interpellé le 1er ministre, Mme Cluzel, secrétaire d'état au Handicap, M. Cédric O, secrétaire d'état au Numérique ; M. le sénateur Joël Labbé, le sénateur Jacques Le Nay, le défenseur des droits etc. sur sa situation, **rien n'y fait**. La mairie lui a signifié son infraction à l'égard du code de l'urbanisme et l'a attaquée en justice. **Elle est passible de correctionnelle avec amende et /ou emprisonnement**. Son mobil home a récemment été dégradé, elle vient d'écrire à tous les élus de sa commune sans réponse à ce jour...

*Les Stecal sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art. L. 15

HAUTES-PYRENEES (65) - Tarbes

Marie-Christine, 65ans, collaboratrice d'artisan a, de par, son métier, été contrainte à un usage intensif du téléphone portable, du DECT, du wifi. Diagnostiquée EHS en 2014, après investigations biologiques plus encephaloscans, elle ne supporte plus ni les basses, ni les hautes fréquences. Elle a été dans l'obligation de protéger son appartement avec des tissus anti-ondes, elle-même étant habillée avec des vêtements protecteurs.

Malheureusement, la 5G commence à être activée et cela n'est plus suffisant, Cloîtrée 95 % du temps : « Je grille dès que je sors ».

Prochain lieu de vie : la forêt ?

CERTAINES PERSONNES POUSSÉES A BOUT FONT LE GESTE ULTIME :

<https://vimeo.com/763790459>

AZB

Association Zones Blanches

**Journalistes de la presse, de la radio,
de la télévision, aidez-nous à mettre cette question
dans le débat public !**

Contact Presse : Association Zones Blanches- Marie-Noëlle BOLLINGER

associationzonesblanches@gmail.com

Soutenu par :



Association Zone Blanche
en vallée de l'Artillac
Las Moullasses 09420 Esplas de Sérou
Déclarée en Préfecture de l'Ariège sous le numéro W093001218

